

**Séance du Conseil de Ville
du 26 mai 2008 à 19 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 15 / 2008**

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbaux no 13 et 14 des 14 et 28 avril 2008
4. Questions orales
5. Révision du Règlement du Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Municipalité de Delémont (FRED)
6. Crédit de Fr. 245'000.- hors TVA des Services industriels pour des travaux liés aux projets industriels en cours
7. Crédit de Fr. 185'000.- pour les travaux de rénovation et d'amélioration de la grande salle de l'Hôtel de Ville
8. Crédit de Fr. 105'000.-, part communale nette après déduction d'une subvention de 30 % des CFF, pour la réalisation d'un deuxième abri deux-roues à l'ouest de la Gare CFF
9. Crédit de Fr. 90'000.- pour l'organisation d'un concours d'idées en urbanisme "Quartier de la Gare"
10. Développement de l'interpellation 3.01/08 - "Interpellation urgente", UDC, M. Dominique Baettig
11. Développement de l'interpellation 3.02/08 - "Sécurité sur le chemin de l'école : à l'école à pied ? Oui, mais en sécurité !", PS, M. Mehmet Suvat
12. Développement du postulat 4.03/08 - "Delémont se dégrade... La ville : espace de vie, espace de qualité ?", PS, Mme Marie-Anne Rebetez
13. Développement de la motion 5.03/08 - "Vignettes de parcage pour les habitants de la Vieille Ville", CS•POP, Mme Marie-Claire Grimm
14. Réponse à la question écrite 2.01/08 - "Pollution de la Birse", CS•POP, M. Max Goetschmann
15. Réponse à la question écrite 2.02/08 - "Utilisation de l'Artsenal", PS, Mme Francine Chollet
16. Divers

1. COMMUNICATIONS

Mme la Présidente ouvre la séance et salue les membres présents. Elle excuse l'absence de Mme Patricia Cattin pour raison de maladie.

2. APPEL

49 membres sont présents.

Mme Sylvianne **Mertenat**, présidente, M. Hubert **Crevoisier**, 1^{er} vice-président, Mme Béatrice **Müller**, 2^{ème} vice-présidente, Mme Juliette **Kohler**, M. Sébastien **Lapaire**, scrutateurs.

Conseil de Ville

Mme, M., André **Ackermann**, Philippe **Ackermann**, David **Asséo**, Yves **Aubry**, Dominique **Baettig**, Jeanne **Boillat**, Yves **Bregnard**, Mehmet Ali **Celik**, Pierre **Chételat**, Francine **Chollet**, Yeter **Dincarslan-Ucar**, Françoise **Doriot**, Jean-Yves **Gentil**, Max

Goetschmann, Marie-Claire **Grimm**, Christian **Gugger**, Douglas **Harris**, Besim **Hoxha**, François **Klopfenstein**, Isa **Kuçi**, Julien **Lesniak**, Christel **Lovis**, Giuseppe **Natale**, Didier **Nicoulin**, Jean **Parrat**, Yvonne **Plumez**, Francesco **Prudente**, Rita **Rais**, Régine **Ramseier**, Marie-Anne **Rebetez**, Jean-François **Rossel**, Philippe **Rottet**, Romain **Seuret**, Mehmet **Suvat**, Clara **Thentz**, Félix **Vazquez**, Anselme **Voirol**, Pierre-Alain **Voisard**, Lucie **Wicht**.

Sont excusés et remplacés

Mme Joëlle Fasano est remplacée par M. Damien **Chappuis**
 M. Christian Frésard est remplacé par M. Marco **Lorenzini**
 Mme Sabine Jaquet est remplacée par M. Jude **Schindelholz**
 M. Pascal Mertenat est remplacé par M. Didier **Schaller**
 Mme Anne Seydoux est remplacée par Mme Anne **Froidevaux**

Sont excusés

Mme Patricia Cattin
 M. Jean-Bernard Deillon
 M. Pierre Tschopp

Conseil communal

- M. Gilles **Froidevaux**, maire
- M. Pierre **Brulhart**, Département de l'énergie et des eaux
- Mme Françoise **Collarin**, Département des finances et des écoles
- M. André **Parrat**, Département des travaux publics
- M. Josy **Simon**, Département des affaires sociales, de la jeunesse et du logement
- Mme Renée **Sorg**, Département de l'urbanisme et de l'environnement

Chancellerie communale, huissier

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale
 Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale
 M. Gilles **Loutenbach**, huissier

3. PROCÈS-VERBAUX NO 13 ET 14 DES 14 ET 28 AVRIL 2008

Les procès-verbaux no 13 et 14 des 14 et 28 avril 2008 sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

4. QUESTIONS ORALES

Mme Béatrice Müller, PCSI, demande au Conseil communal s'il envisage d'installer un abri pour vélos aux abords de l'Arsenal, qui n'en dispose pas.

Mme Renée Sorg indique qu'une publication paraîtra prochainement s'agissant de l'installation d'un parc pour vélos devant ce bâtiment. Il pourrait être disponible en août 2008 déjà.

Mme Béatrice Müller est satisfaite.

M. Philippe Rottet, UDC, relève le manque de places de stationnement pour voitures au parking de l'hôpital, ce qui incite les automobilistes à parquer en dehors des zones prévues. De plus, selon M. Rottet, un permis de construire relatif à l'agrandissement de cette zone, demandée par la direction de l'hôpital, aurait été refusé par la Municipalité, argumentant que des places sont disponibles ailleurs en ville. M. Rottet demande confirmation de ces faits, tout en relevant que les places du parking de l'hôpital sont payantes et que le terrain nécessaire à l'agrandissement du parking précité est disponible.

Mme Renée Sorg indique que le Conseil communal n'a pas refusé ce projet mais suggéré de surseoir à sa publication, demandant à l'hôpital - confronté depuis longtemps à des problèmes de stationnement - et au Service de la santé de mettre sur pied un plan de mobilité, ce qui a été réalisé. L'une des solutions prévoit la mise en place, aux heures de pointe, d'une ligne de bus "Cras-des-Fourches - Vieille Ville - Hôpital", financée par l'hôpital

(50 %), le Canton (25 %) et la Commune (25 %). Ce principe a été accepté par l'hôpital et le Conseil communal à condition que le Canton y contribue également. Sa réponse est attendue depuis plus de huit mois. Comme l'hôpital, vu la longueur de cette procédure, souhaite la publication immédiate du permis, Mme Sorg indique que ce dernier a été invité à reporter son projet jusqu'au 11 juin, date à laquelle une rencontre entre le Conseil communal et le Gouvernement jurassien aura lieu, au cours de laquelle cet objet sera abordé.

M. Philippe Rottet est partiellement satisfait.

M. Giuseppe Natale, CS•POP, revenant sur l'implantation de l'entreprise Eberhard & Co. à Delémont, souligne que le projet est bloqué pour des raisons administratives et parcellaires, bien que le lieu prévu pour la construction de l'usine soit à disposition et constructible. M. Natale souhaite les explications du Conseil communal, d'autant qu'en l'absence de réponse positive d'ici à début juin, l'entreprise s'implantera dans une autre localité.

M. le Maire, sans indiquer leur nom, indique que plusieurs entreprises sont intéressées à s'installer sur l'une des dernières parcelles disponibles à la Communance. Des contacts avancés ont eu lieu avec une importante entreprise horlogère mais la concrétisation de cette implantation engendre certaines difficultés. M. le Maire espère pouvoir conclure un accord avec cette entreprise très prochainement. En dernier lieu, M. le Maire regrette que de telles informations aient été données à la tribune, ce qui pourrait pénaliser les discussions extrêmement importantes avec l'entreprise concernée.

M. Giuseppe Natale est partiellement satisfait.

M. Jean-Yves Gentil, PS, revenant sur les démissions de plusieurs bibliothécaires, souhaite connaître la position de l'Exécutif quant à ces départs ainsi qu'une explication s'agissant des motifs des deux dernières démissionnaires, collaboratrices pourtant reconnues dans leur travail et appréciées par les usagers. Il demande également si les problèmes relationnels dans ce service existent effectivement depuis près de 10 ans. En outre, M. Gentil demande si le Conseil communal a annulé récemment un entretien avec les deux démissionnaires et, le cas échéant, pour quel motif.

M. le Maire confirme que des problèmes relationnels existent entre le personnel des deux bibliothèques de la ville et qu'ils ont malheureusement entraîné le départ de deux collaboratrices de la Bibliothèque des jeunes. A ce sujet, M. le Maire indique que dans la perspective du départ en retraite de la responsable de cette dernière institution, une réflexion a débuté s'agissant de la future organisation des bibliothèques, au cours de laquelle un blocage a été constaté. Ses raisons ont été examinées et l'entreprise Juratec mandatée pour émettre des propositions d'amélioration. Après audition des personnes concernées, l'examen a conclu que des problèmes relationnels existaient et diverses mesures ont été suggérées, notamment la fusion des deux bibliothèques, engendrant des économies substantielles et une amélioration des prestations. Cette piste ayant été retenue, un groupe de travail, regroupant paritamment des collaborateurs des deux institutions, dont les deux démissionnaires, a été créé. Malheureusement, ces dernières ont démissionné avant même que le groupe de travail ne débute son activité. M. le Maire indique qu'à ce jour, le Conseil communal n'a pas été formellement saisi des problèmes comportementaux ou relationnels entre les deux entités. Il n'a du reste jamais été informé de la nature des griefs émis par les deux démissionnaires et il regrette leur départ.

Pour tenter de connaître les sources de tension entre les deux bibliothèques, M. le Maire confirme qu'une rencontre était effectivement prévue. Toutefois, par l'intermédiaire de leur représentant syndical, les deux démissionnaires ont indiqué au Conseil communal qu'à leur avis, les motifs de cette rencontre tenaient au fait que le Conseil communal souhaitait les réprimander. Pour ces raisons, l'Exécutif a préféré renoncer à cet entretien. Une délégation du Conseil communal recevra les deux personnes concernées afin de connaître les véritables raisons de leur démission.

M. Jean-Yves Gentil est partiellement satisfait.

M. Sébastien Lapaire, PS, relevant que le chemin Les Vies-Ste-Catherine, menant aux Prés-Roses, est très fréquenté, en particulier le samedi, souligne le mauvais état de cette route étroite et défoncée par endroit. Avant qu'un accident ne se produise, M. Lapaire

souhaite que des travaux d'amélioration soient entrepris. Il demande dans quel délai cette réalisation pourra avoir lieu et quand l'abri pour les vélos, prévu il y a trois ans, sera installé.

M. André Parrat, soulignant que le trafic sur ce chemin prouve que les Prés-Roses répondent à un besoin, invite les sportifs à se déplacer à vélo. Par ailleurs, M. Parrat rappelle que des aménagements ont été réalisés en 2007 et que d'autres travaux seront entrepris sous peu, depuis le pont Sous-la-Pran jusqu'à la place de compost. Par ailleurs, M. Parrat précise qu'un lien pour les voitures entre cette place, le camping et les terrains des Prés-Roses, par le Centre de la Police cantonale, est envisagé, ce qui limiterait la fréquentation du chemin Les Vies-Ste-Catherine aux piétons et cyclistes. M. Parrat s'assurera que cet objet figure au prochain programme de législature. Finalement, il indique que des parcs à vélos seront prochainement déplacés du Collège pour être installés aux Prés-Roses.

M. Sébastien Lapaire est satisfait.

5. **RÉVISION DU RÈGLEMENT DU FONDS DE PRÉVOYANCE ET DE RETRAITE EN FAVEUR DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE DELÉMONT (FRED)**

Mme la Présidente indique que Mme Collarin présentera l'entrée en matière et que M. Claude Portmann, actuaire du FRED, répondra aux questions de détail.

Mme Françoise Collarin précise que les modifications liées à la première révision de la Loi sur la prévoyance professionnelle (LPP) sont entrées en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006. Partagées en trois paquets, ces nouvelles dispositions devaient être instaurées jusqu'à fin 2007 par les institutions de prévoyance. Mme Collarin met en évidence le concours d'un expert agréé en matière de prévoyance professionnelle, en l'occurrence M. Claude Portmann, de Swisscanto, qui a secondé le comité du FRED dans l'adaptation du règlement du FRED à la nouvelle législation.

Mme Collarin précise que ces modifications n'auront aucune répercussion financière directe pour les employeurs et n'engendreront aucune augmentation de cotisation. De plus, les modifications du règlement précité ont été transmises à l'Autorité cantonale de surveillance, qui l'a reconnu conforme aux dispositions légales.

M. Jean-François Rossel, PS, rappelle que la situation du FRED était excellente à l'issue de son dernier exercice et que les nouvelles dispositions entrées en vigueur en début d'année n'influencent aucunement son état. Après examen des modifications, M. Rossel informe que son groupe se rallie aux propositions de Swisscanto, institution reconnue, et qu'il approuvera la révision du règlement, en souhaitant que la situation du FRED se maintienne à son niveau actuel, contrairement à d'autres caisses publiques comparables à celle de Delémont.

M. Yves Bregnard, PDC-JDC, rapporte que son groupe acceptera cette révision. Il se dit satisfait de l'actualisation du règlement selon les différents statuts des membres de la famille du cotisant, notamment la rente d'orphelin, désormais identique pour un enfant adopté, ou la rente de concubin, considéré à présent comme un conjoint à part entière. Toutefois, M. Bregnard s'interroge sur l'entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2008 et souhaite des explications à ce sujet. De plus, il souligne une différence entre les différents taux de cotisation de l'employeur et de l'employé, le premier s'élevant à 10.5 % et le second à 7 %. Vu la situation financière critique de la Commune, M. Bregnard demande au Conseil communal s'il a envisagé de réduire ce différentiel en fixant deux taux égaux.

Mme Françoise Collarin indique que l'entrée en vigueur du nouveau règlement a été retardée, en raison du fait que le dossier, transmis à l'Autorité de surveillance, n'a pas pu être traité rapidement, en raison de l'absence de longue durée du collaborateur en charge du dossier. Quant aux taux de cotisation non paritaires, Mme Collarin souligne qu'ils résultent d'une décision politique prise antérieurement par le Conseil de Ville et qu'ils ne peuvent être traités dans le cadre de cette révision. Toute modification souhaitée devrait être soumise au Conseil de Ville.

M. Jean-François Rossel, PS, s'agissant de l'art. 12 - Capital retraite, s'interroge sur la réduction du délai d'annonce de 24 à 6 mois, craignant qu'elle ne génère des problèmes de gestion et estimant ce laps de temps court pour demander un capital retraite.

M. Claude Portmann, actuaire, rappelle que la LPP prévoyait antérieurement 36 mois et que la décision du cotisant pouvait être revue. De nombreuses caisses ont réduit ce délai à 6 mois, le trouvant suffisant, et ont déterminé que la décision du cotisant était irrévocable.

DECISION : la révision du règlement du Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Municipalité de Delémont (FRED) est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

6. **CRÉDIT DE FR. 245'000.- HORS TVA DES SERVICES INDUSTRIELS POUR DES TRAVAUX LIÉS AUX PROJETS INDUSTRIELS EN COURS**

M. Pierre Brulhart informe que par ce crédit, les Services industriels (SID) entendent profiter de travaux liés à l'agrandissement de l'Imprimerie du Démocrate SA et de Sepric pour réaliser des travaux propres et, ainsi, diminuer les coûts, le temps de travail et les désagréments pour les utilisateurs. M. Brulhart précise que ces projets industriels ont été indiqués récemment, de sorte qu'ils n'ont pu être intégrés dans le budget de fonctionnement du Service électrique ni dans le crédit des SID voté en février 2008. Il informe également que les SID pourraient renoncer à ce crédit mais que des problèmes pourraient apparaître dans quelques années.

S'agissant de l'Imprimerie du Démocrate SA, M. Brulhart informe qu'une nouvelle rotative sera installée, qui générera un besoin supplémentaire de puissance électrique. Le raccordement au câble existant est possible mais vu l'âge de ce dernier (41 ans), le Conseil communal propose de le changer et d'effectuer un raccordement en étoile, de station à station. Cette opération est devisée à Fr. 100'000.- à charge des SID, et son remplacement à l'occasion des travaux liés au projet de l'imprimerie générera une économie de quelque Fr. 20'000.-.

Quant au projet Sepric, il requerra à lui seul une station transformatrice. Son raccordement au réseau est également possible. Toutefois, le Conseil communal suggère d'augmenter la section du câble reliant le réseau communal au nouveau transformateur et d'installer un tube en attente, afin d'éviter des travaux complémentaires onéreux lors de constructions futures. En outre, M. Brulhart souligne que ces travaux supplémentaires permettront de boucler le réseau et d'alimenter un secteur ou l'autre selon les besoins. Pour ce cas, les coûts des SID s'élèvent à Fr. 135'000.- et l'économie escomptée atteint environ Fr. 95'000.-. Selon les demandes relatives à ce secteur, il est, selon M. Brulhart, probable qu'un besoin supplémentaire en puissance électrique apparaisse d'ici quelque temps.

En dernier lieu, M. Brulhart relève que ce crédit sera financé par le fonds de rénovation et d'entretien du réseau, doté à fin 2007 de Fr. 532'000.-.

M. Pierre Chételat, PLR, est favorable à cette proposition et acceptera le crédit. Il souhaite toutefois connaître la manière dont est alimenté le fonds précité.

M. Pierre Brulhart indique que le fonds est alimenté selon les résultats du Service électrique, par des travaux prévus au budget mais non réalisés. A titre d'exemple, il précise que les inondations d'août 2007 ont provoqué le report de diverses opérations. Ce fonds, qui sera maintenu après l'introduction de la Loi sur l'approvisionnement électrique, permet d'éviter des demandes de crédits et de réagir rapidement.

M. Didier Schaller, PDC-JDC, revenant sur le point 3 du message, s'interroge sur les demandes supplémentaires datant du 7 avril 2008. Il souhaite des explications sur ce sujet, de même que sur la confirmation définitive de Sepric, dont le service ne disposait pas encore au moment de la rédaction du message. Aussi, M. Schaller demande si le calendrier des travaux pourra être respecté.

M. Pierre Brulhart indique que le service est toujours dans l'attente de la confirmation de Sepric. Toutefois, ce projet de centre commercial avance, vu les arrangements trouvés entre les CFF, propriétaires du terrain, et le promoteur. Quant aux demandes supplémentaires, elles émanent d'autres promoteurs qui, d'ici à quelques années, pourraient souhaiter faire concurrence à ce centre.

DECISION : le crédit de Fr. 245'000.- hors TVA des Services industriels pour des travaux liés aux projets industriels en cours est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

7. **CREDIT DE FR. 185'000.- POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION ET D'AMELIORATION DE LA GRANDE SALLE DE L'HOTEL DE VILLE**

Mme Renée Sorg rappelle que la grande salle de l'Hôtel de Ville fait l'objet d'interventions au Conseil de Ville depuis plus de 20 ans mais que toutes les propositions d'amélioration ont été, jusqu'à ce jour, refusées. Le dernier crédit, soumis en 2004, avait été refusé par le Législatif, qui demandait que la tenue des séances à l'Hôtel du Parlement cantonal soit examinée. Après étude, cette solution s'avère inopportune, vu les frais de location de la salle du Parlement et du déplacement nécessaire du matériel d'enregistrement, entre autres, raisons pour lesquelles le Service de l'urbanisme et de l'environnement a donc été à nouveau saisi du dossier. Mme Sorg souligne l'état de dégradation de la salle qui mérite un assainissement complet. Profitant de ces travaux, la Ville entend rendre cette salle plus fonctionnelle, en installant un équipement technique de base, nécessaire à la tenue de conférences et de séminaires. Mme Sorg relève que cette salle est convoitée et louée à l'heure actuelle pour Fr. 100.- la journée. Après rénovation, le prix de location pourra être adapté en conséquence.

M. Jean-Yves Gentil, PS, vu la dégradation constante de la salle, estime que la rénovation vise non seulement à améliorer les infrastructures mais également à entretenir et sauvegarder le patrimoine, tout en regrettant qu'aucune synergie avec la salle du Parlement n'ait pu être dégagée. Toutefois, la demande en salles de réunion et de séminaire croît constamment, ce qui représente un atout pour Delémont qui pourra signaler cette salle pour des colloques et assemblées. Dans ces circonstances, le groupe socialiste acceptera ce crédit.

M. Romain Seuret, PLR, favorable à un entretien permanent des infrastructures pour éviter de fortes dépréciations, est d'avis que cette rénovation aurait dû être intégrée dans les crédits-cadres dédiés à l'entretien des infrastructures, ce qui permet une planification minutieuse des entretiens, notamment sur la durée et par domaine. Cette méthode aurait évité les nombreuses interventions au Conseil de Ville, de même que la création d'une commission spéciale, et assuré un gain de temps. M. Seuret informe que son groupe, qui n'est pas opposé à la rénovation de la salle, suggère de refuser ce crédit et d'intégrer les travaux prévus dans le prochain crédit-cadre immobilier qui sera soumis au début de la prochaine législature.

Mme Yvonne Plumez, PDC-JDC, rappelant également les interventions régulières depuis 1984, estime que la rénovation de cette salle doit avoir lieu, afin que la Ville puisse offrir un local en bon état répondant aux attentes des utilisateurs. Favorable à un aménagement convivial et accessible en vue de séminaires et manifestations diverses, le groupe PDC-JDC acceptera le crédit. Toutefois, il souhaite qu'au moment de l'appel d'offres certains montants soient revus à la baisse, notamment ceux relatifs à la sonorisation et aux travaux divers, vu les différences conséquentes avec le devis établi en 2004. Par ailleurs, certains travaux ont été supprimés, notamment le remplacement des luminaires existants et la pose de plinthes techniques.

Mme Renée Sorg rappelle que les crédits-cadre sont récents. La rénovation de cette salle n'y a pas été intégrée, probablement par crainte que le crédit-cadre soit refusé vu son montant déjà très élevé (1 million de francs). De plus, elle indique que l'actuel crédit-cadre sera par ailleurs prolongé jusqu'en 2010, voire 2011, et que dans le dernier devis, certains postes ont été supprimés. Toutefois, les offres les plus avantageuses seront retenues, pour autant que le travail et les matériaux soient de qualité.

M. Romain Seuret, PLR, maintient sa proposition.

DECISION : la proposition de M. Romain Seuret de refuser ce crédit et de le reporter dans un crédit-cadre pour l'exercice 2009 est refusée par 29 voix contre 10.

DECISION : le crédit de Fr. 185'000.- pour les travaux de rénovation et d'amélioration de la grande salle de l'Hôtel de Ville est accepté par 36 voix contre 7.

8. CREDIT DE FR. 105'000.-, PART COMMUNALE NETTE APRES DEDUCTION D'UNE SUBVENTION DE 30 % DES CFF, POUR LA REALISATION D'UN DEUXIEME ABRI DEUX-ROUES A L'OUEST DE LA GARE CFF

Mme Renée Sorg, relevant que les déplacements à bicyclette ou à scooter sont de plus en plus fréquents, constate que l'abri deux-roues situé à l'est de la gare ne suffit plus, même si certaines mesures ont quelque peu amélioré la situation. Selon elle, la solution la plus appropriée consisterait en l'installation d'une station-vélos, comme le demandait le postulat 4.16/04 - "Mieux accueillir les vélos à la gare", déposé par le groupe CS•POP, projet qui a été reporté au-delà de 2012 pour des raisons financières.

S'agissant du présent crédit, Mme Sorg indique qu'une étude menée par les CFF et l'association Pro Vélo a démontré un manque quasi général d'abris deux-roues dans les gares de Suisse. Ce constat a débouché sur un crédit national débloqué par les CFF, afin de soutenir les communes intéressées à la création de nouveaux abris, dont Delémont. Le Conseil communal y a vu une opportunité à saisir, d'une part pour pallier le manque de place pour les deux-roues à la gare et, d'autre part, vu le partenariat conclu avec les CFF. Ce dernier prévoit la démolition de la marquise actuelle par les CFF, la mise à disposition gratuite du terrain (propriété des CFF), la subvention de 30 % par les CFF sur les travaux liés au nouvel abri, la prise en charge totale par les CFF des frais d'entretien des installations restant leur propriété et, finalement, la maîtrise de l'ouvrage par les CFF avec un droit de regard de la Ville. Sur le coût total de l'opération s'élevant à Fr. 150'000.-, Fr. 105'000.-, montant négocié, seront assumés par la Municipalité et prélevés sur le fonds des places de parc.

M. Pierre Chételat, PLR, suggère, en cas de nécessité, de créer un parc à vélos supplémentaire en utilisant le couvert existant et les armatures permettant de fixer les vélos. Cette solution serait moins onéreuse, plus pratique d'accès et permettrait d'accueillir plus de deux-roues. A l'aide de plans, M. Chételat compare sa variante avec celle proposée par le Conseil communal, qui prévoit de démolir l'installation existante pour en construire une nouvelle accueillant moins de deux-roues.

Mme Anne Froidevaux, PDC-JDC, indique que son groupe est partagé quant à ce crédit. Se réjouissant de l'essor de la mobilité douce, il convient que la gare doit être dotée d'une infrastructure supplémentaire pour l'accueil des cycles mais s'étonne de son coût. Il souhaiterait une variante moins onéreuse, à l'instar des abris pour vélos installés au Collège, pour la plupart inutilisés et dont quelques-uns pourraient être déplacés à la gare après remise en état. De plus, à titre comparatif, Mme Froidevaux souhaite connaître le coût total du premier abri réalisé à la gare, de même que le nombre de deux-roues qu'il peut accueillir. Par ailleurs, considérant les actes de vandalisme perpétrés à la gare, le groupe PDC-JDC estime la localisation du futur abri inadéquate, même si l'infrastructure prévue est plus ouverte que le premier abri. Quant au délai de réalisation que le Conseil communal prévoit en 2008 afin de ne pas risquer de perdre la subvention de 30 %, Mme Froidevaux se demande si les CFF pourraient effectivement revenir sur leur promesse si ce délai n'était pas tenu, d'autant que le projet Bike + Rail fixe un délai de réalisation jusqu'en 2011.

En dernier lieu, s'agissant de la station-vélos, Mme Froidevaux demande des explications quant à la nécessité de mener des études de détails relativement poussées dans l'optique d'occuper des chômeurs.

M. Max Goetschmann, CS•POP, rappelle que le postulat 4.16/04 "Mieux accueillir les vélos à la Gare" avait pour objectif d'augmenter le nombre de places pour deux-roues et de prévoir l'implantation d'une station-vélos, c'est-à-dire un local fermé et sécurisé. La solution proposée par le Conseil communal lui semble adéquate, vu qu'elle envisage des places supplémentaires, même si cette seconde infrastructure est prévue dans un lieu où le vandalisme est très important. M. Goetschmann rappelle également que le projet de station-vélos a été reporté au-delà de 2012, alors que cette infrastructure permettrait d'offrir des places supplémentaires et d'assurer la sécurité. D'autre part, il souhaite des

éclaircissements quant au fonctionnement du projet national de subventionnement Bike + Rail, s'achevant en 2011. Il s'interroge également sur les possibilités d'obtenir, dans le cadre de ce même projet, une subvention pour une station-vélos.

M. Goetschmann craint que l'infrastructure proposée par l'Exécutif soit utilisée durant une longue période et que la station-vélos ne soit ainsi abandonnée, d'autant qu'en 2012 la situation financière de la Ville pourrait être similaire à celle qui prévaut aujourd'hui et que d'autres priorités pourraient surgir. Aussi, M. Goetschmann demande si la variante de la station-vélos pourrait être prévue à cet endroit et si d'autres concepts ont été étudiés. En ce sens, il suggère de réaliser des places pour deux-roues à l'endroit prévu et de pouvoir les transformer en station-vélos, sans dépenses excessives. Il demande également si une solution mixte a été étudiée, à l'instar des parkings pour véhicules. A ce sujet, il relève qu'un marchand de vélo est établi à proximité immédiate de la gare, avec lequel des possibilités pourraient être étudiées. Le groupe CS•POP attend ces précisions avant d'arrêter sa position. De plus, il est favorable à des places supplémentaires pour les deux-roues, toutefois dans une structure moins luxueuse, avec une construction provisoire permettant l'implantation de la station-vélos. Quant à la marquise, elle nécessiterait un toit plus bas pour être considérée comme un abri, à son avis.

M. Jude Schindelholz, PS, relève les désagréments causés aux utilisateurs de deux-roues à la gare. Dès lors, une nouvelle infrastructure s'impose. Il souligne la subvention de 30 % assurée par les CFF sur la totalité des travaux prévus dans le crédit, de même que les frais d'entretien, ce qui n'est pas négligeable. M. Schindelholz considère ce projet comme une opportunité à saisir, vu que l'utilisation de ce genre d'infrastructures s'amplifiera en raison de l'accroissement de la population souhaité, de l'utilisation plus importante des deux-roues, grâce notamment à la réalisation de mesures prévues dans le projet d'agglomération, et de l'augmentation du nombre de pendulaires voyageant en train. Pour ces motifs, le groupe socialiste soutiendra cette demande de crédit.

M. Dominique Baettig, UDC, estimant que la Ville préfère la mobilité douce à l'utilisation des voitures, est d'avis qu'une solution mixte devrait être trouvée. De plus, il invite le Conseil communal, pour être plus crédible, à être plus précis dans ses informations, regrettant qu'il se contente de vagues intentions. En particulier, il souhaite savoir qui a constaté que les exigences en places de stationnement se sont logiquement accrues, ce qui conduit à la saturation de l'infrastructure située à l'est de la gare et réalisée en 2000. Il suggère d'étudier le taux d'utilisation, le moment de la journée et le jour de la semaine. A son avis, des chiffres précis favoriseraient l'acceptation de cette dépense. En dernier lieu, M. Baettig propose de renvoyer ce projet jusqu'à ce que des informations utilisables soient disponibles.

M. Pierre Chételat, PLR, s'agissant de la hauteur de la marquise, suggère la pose d'un bandeau, dont le coût serait raisonnable, afin de protéger les deux-roues de la pluie. De plus, des publicités sur ce bandeau permettraient son financement.

Mme Renée Sorg répète que la station-vélos a été reportée pour des raisons financières. Son subventionnement par les CFF n'a toutefois pas été proposé aux CFF, étant donné le projet global mis en route avec l'association Pro Vélo. Par ailleurs, ce projet prévoit des installations standard dans 60 villes, raison pour laquelle les CFF ne souhaitent pas conserver la marquise actuelle ni l'adapter. Quant au prix, Mme Sorg met en exergue la maîtrise de l'ouvrage, qui n'incombe pas à la Municipalité. Toutefois, le fait que les CFF s'occupent du projet et de son entretien est non négligeable. Un prix moins élevé n'a donc pas été suggéré étant donné qu'un forfait a été négocié, dont le montant a été fixé par les CFF. Par ailleurs, Mme Sorg rappelle que les abris-vélos en surplus au Collège seront installés aux Prés-Roses.

S'agissant de l'abri situé à l'est de la gare, Mme Sorg indique que son coût était plus élevé que celui envisagé à l'ouest. En outre, elle estime que le délai de 2011 ne doit pas être considéré comme du chantage, d'autant que les CFF, par leur projet, solutionnent un problème souvent évoqué par le Législatif. De plus, une réalisation rapide permet également de s'assurer d'une subvention.

Mme Sorg relève la complexité de la mise en place d'une station-vélos surveillée et occupant des personnes en fin de trottoir, ayant visité l'infrastructure de Berthoud qui s'est très développée et dont le modèle est un exemple. Toutefois, elle indique que l'implantation d'un tel local à Delémont n'a pas été étudiée de manière approfondie, étant

donné la décision du Conseil communal de reporter ce projet au-delà de 2012. Pour cette raison, aucun contact n'a été pris avec le commerçant installé aux abords de la gare. De même, une solution mixte n'a pas non plus été examinée.

Répondant à M. Baettig, Mme Sorg informe qu'une analyse de la situation a été menée sur l'ensemble du territoire communal. Elle révèle un manque de places pour les vélos en ville. S'agissant de la gare, cette problématique avait été abordée dans une intervention du groupe CS•POP. Depuis, un abri pour scooters a été installé en face de la gare, libérant ainsi de l'espace pour les vélos dans l'abri est.

M. Max Goetschmann, CS•POP, mettant en évidence le manque de places pour vélos à la gare, suggère le report du crédit en septembre, d'une part pour étudier une solution moins onéreuse, d'autre part pour reprendre le projet de station-vélos, qui risque d'être abandonné par la construction d'un second abri. Il invite le Conseil communal à contacter le marchand de cycles précité, tout en soulignant que même si l'infrastructure de Berthoud est exemplaire, Delémont n'a peut-être pas besoin d'une installation aussi perfectionnée.

M. Sébastien Lapaire, PS, demande une suspension de séance.

DECISION : la séance est suspendue.

Mme Renée Sorg accepte le report du crédit en septembre pour une deuxième lecture.

DECISION : l'entrée en matière est acceptée par 35 voix contre 9.

DECISION : la proposition de M. Max Goetschmann, CS•POP, de renvoyer l'objet en en septembre pour une seconde lecture est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

9. **CREDIT DE FR. 90'000.- POUR L'ORGANISATION D'UN CONCOURS D'IDEES EN URBANISME "QUARTIER DE LA GARE"**

Mme Renée Sorg rappelle qu'à la suite de la révision du plan d'aménagement local (PAL) et de l'ouverture de la RDU, la Municipalité a souhaité détourner au maximum le trafic de transit sur la voie précitée, pour rendre les centres plus attractifs et améliorer leur qualité de vie. Aujourd'hui, le Conseil communal veut disposer d'une conception d'aménagement globale des espaces publics dans le quartier de la gare pour les raisons principales suivantes :

- étendre la réflexion qui a mené à l'aménagement de la place de la Gare ;
- prendre en compte les canalisations, dont certaines sont en très mauvais état dans le secteur de la gare ;
- prendre en compte les revêtements de surface, dont certains méritent d'être refaits ;
- réaliser de nouveaux projets, à l'instar de l'Hôtel Ibis, qui aura des répercussions sur le réaménagement des espaces publics dans ce secteur ;
- réaliser les mesures liées au concept de sécurité concernant la carte des dangers Sorne.

Parmi différents points, Mme Sorg relève que certaines échéances peuvent être proches, notamment la réfection de canalisations ou le revêtement de chaussées. Pour aborder ces sujets dans de bonnes conditions, Mme Sorg précise que la Ville souhaite des propositions pour l'établissement d'un concept global pour l'aménagement de ce quartier, ce que peut procurer un concours d'idées. Il permet également de sensibiliser et d'associer les milieux concernés. L'acceptation de ce crédit engendra le lancement d'un processus participatif, par la création d'une commission spéciale regroupant les personnes concernées ainsi que la population. Finalement, répondant à la Commission de l'urbanisme et de l'environnement qui relève que presque toutes les rues concernées sont desservies par la navette, Mme Sorg informe que les espaces semi-publics comme le passage de la Coop seront intégrés dans le concours. Elle invite à accepter ce crédit qui fournira à la Ville des éléments permettant l'aménagement des espaces publics dans ce quartier pour être prête au moment voulu.

M. Philippe Rottet, UDC, émet quelques réserves quant à ce concours. Tirant un parallèle avec le projet de la Vieille Ville, il souligne que cette partie de la ville est magnifique du

point de vue architectural, mais peu vivante, contrairement au quartier de la gare. Aussi, il craint que le même phénomène se produise dans ce secteur, par l'instauration d'une limite à 30 km/h ou d'une zone piétonne, ce qui éloignera les usagers, en particulier les automobilistes, qui pourraient se rendre dans d'autres localités. Par ailleurs, M. Rottet relève que le Canton du Jura est le plus mal noté en ce qui concerne l'attractivité des industries qui pourraient s'implanter. Il regretterait que la ville lui ressemble.

Mme Marie-Anne Rebetez, PS, estime que les concours d'idées organisés notamment pour la Vieille Ville et la place de la Gare sont à l'origine de l'obtention du Prix Wakker 2006. Selon elle, le présent concours d'idées s'inscrit dans le cadre du PAL, accepté en 1997, dont l'un des enjeux consiste à valoriser les zones centres de Delémont, à les rendre plus attractives et à améliorer le cadre et la qualité de vie en général. Dans ce secteur, selon elle, des travaux de réfection de la voie et des infrastructures souterraines sont urgents et incontournables. Par ailleurs, la construction prochaine d'un hôtel dans cette rue est également une raison pour lancer le concours d'idées et entreprendre les travaux. Comme l'exposition des résultats du concours permettra d'engager un large débat public, Mme Rebetez rapporte que son groupe acceptera le crédit.

M. Douglas Harris, PCSI, rappelle que Delémont doit faire face à un endettement qui a conduit le Conseil communal à opter pour une grande rigueur dans les investissements. Bien que le versement de la BNS ait évité une dégradation des finances communales, la Ville souffre d'un endettement chronique. Le groupe PCSI estime qu'une attention particulière doit être réservée aux dépenses. S'agissant du présent crédit, M. Harris se demande s'il est nécessaire. En effet, tout en admettant que le renouvellement des canalisations souterraines devra avoir lieu, il estime que le taux actuel des déficiences et d'interventions urgentes ne nécessite pas un projet de mise en valeur du quartier. A son avis, seuls la rue de l'Industrie et le chemin des Bats méritent une réfection de la chaussée. Selon information du Service des travaux publics, la Ville reporterait d'ailleurs cet assainissement depuis de nombreuses années. Aussi, ce projet ne peut être considéré comme étant urgent ou essentiel pour 2008. De plus, M. Harris est d'avis qu'une telle somme doit être dépensée si le projet est utile. Précisément, il admet utile d'assainir les routes avant que les fuites ne deviennent trop nombreuses, toutefois dans la mesure où les finances le permettent ou qu'un fonds soit disponible.

Par ailleurs, M. Harris relève que les désagréments du trafic motorisé ont été réduits de manière significative, surtout dans la rue de la Molière, où des arrêts de bus ont été introduits. Toutefois, même si ce quartier peut être amélioré, il est important qu'il dispose de commerces. A son avis, une dépense ne doit pas être acceptée pour l'instant pour de tels projets, qui consistent une sorte de pari sur l'avenir. De plus, il estime que l'endettement structurel communal demeure trop important et que l'accent doit être mis sur la recherche de solutions internes pour améliorer la situation financière de la Commune. En dernier lieu, M. Harris trouve irresponsable d'approuver un crédit en fin de législature, qui grèvera le prochain Conseil de Ville d'une charge financière supplémentaire.

M. Max Goetschmann, CS•POP, rappelle les priorités des investissements à Delémont, notamment la rénovation de la Salle St-Georges, le Centre de la jeunesse et de la culture, la patinoire ou les inondations. Quant au présent crédit, M. Goetschmann est d'avis qu'un concours pour le secteur de la gare n'est pas pertinent, contrairement à la place de la Gare. Il estime toutefois qu'un problème de trafic et d'attractivité des commerces existe mais il s'interroge sur la nécessité de lancer un concours d'idées. Par ailleurs, M. Goetschmann relève que les priorités de ce secteur concernent les infrastructures souterraines, au vu des interventions communales. Pour ce point également, il s'interroge sur la nécessité de mettre en place un concours d'idées. Par contre, il relève que la problématique des inondations est aussi prioritaire, rappelant les interventions relatives au pont de la Sorne, en très mauvais état. M. Goetschmann indique que des inondations telles que celles de 2007 provoqueraient un danger pour le pont ainsi que pour le bâtiment, qui repose sur des pylônes. Il rappelle également que la reprise des routes par la Commune lui avait procuré une somme de Fr. 750'000.- provenant du Canton et il souhaite savoir si cette somme est encore disponible. Revenant sur l'intervention de M. Rottet, M. Goetschmann pense que la dynamique commerciale à Delémont facilite la tâche du secteur de la Gare, contrairement à la Vieille Ville.

En conclusion, M. Goetschmann considère que l'étude pourrait être menée à l'interne, étant donné que la Commune compte parmi son personnel des collaborateurs disposant des compétences nécessaires. A son sens, s'agissant des inondations, une part des

études pourrait être menée dans le cadre du projet « Delémont marée basse ». Il invite le Conseil communal à prendre en considération les points soulevés lors du débat et à opter pour une solution intermédiaire, sinon le crédit pourrait être refusé.

Mme Renée Sorg convient que la Vieille Ville manque parfois de vie par rapport au secteur de la Gare. Par son projet, le Conseil communal entend sécuriser l'avenue de la Gare, vu son trafic, par un partage de la rue en donnant plus de place aux piétons et aux cyclistes. Répondant à M. Harris, Mme Sorg estime que même si les finances communales rencontrent des difficultés, il est nécessaire de préparer l'avenir, ce que le Conseil communal attend de ce concours d'idées, qui procurera des propositions pour des interventions pouvant surgir à tout moment, mais également à moyen et long termes. Elle rappelle également que quelque huit millions de francs pour ce secteur sont inscrits dans le projet d'agglomération que la Confédération pourrait subventionner dès 2011. Comme cette dernière ne subventionne pas les études, la Municipalité doit donc être prête au moment où la Confédération accorderait sa subvention. En outre, la procédure proposée évitera les démarches au coup par coup.

Répétant que certains thèmes sont urgents, Mme Sorg précise qu'un crédit-cadre pour la réfection des routes existe et qu'il prévoit la réfection de la rue de l'Industrie. Toutefois, les rénovations y sont retenues, dans l'attente d'une vision globale des travaux à entreprendre.

Mme Sorg indique que le concours d'idées pour le secteur de la Gare est débattu depuis longtemps au sein du Conseil communal. Le projet de l'Hôtel Ibis a peut-être incité l'Exécutif à lancer le concours qui, du reste, est en relation avec la carte des dangers. Quant au versement du Canton, Mme Sorg indique qu'une partie a été utilisée pour la réfection des trottoirs et des canalisations ainsi que pour l'aménagement d'un rond-point. Elle ne sait toutefois pas si cette somme a été totalement utilisée.

DECISION : l'entrée en matière est acceptée par 28 voix contre 13.

M. Pierre Chételat, PLR, souligne le mauvais état des infrastructures souterraines à l'avenue de la Gare. A son avis, le concours d'idées est une formule appropriée pour définir les objectifs des futurs aménagements de cette rue. La construction d'un hôtel est également une raison pour organiser une réflexion quant à l'aménagement global de ce secteur. A son avis, l'étude devrait englober l'îlot Sorne, actuellement friche urbaine. Toutefois, il estime que le cahier des charges du concours doit impérativement être soumis au Législatif, avec le préavis des commissions concernées. Dans ce but, M. Chételat propose une modification du message.

M. le Maire rappelle que seul l'arrêté peut être modifié, et non le message.

M. Pierre Chételat, PLR, aurait souhaité que soit précisé un calendrier des étapes, notamment la soumission du crédit au Conseil de Ville en mai 2008, l'élaboration du cahier des charges du concours par les services techniques et les commissions concernées en août 2008 et sa présentation au Conseil de Ville en septembre 2008. Si cette proposition ne peut être retenue, le groupe PLR refusera le crédit.

M. Anselme Voirol, id, au vu des arguments exposés, suggère de présélectionner trois concurrents uniquement, sur la base de leurs précédentes réalisations, afin de réduire le crédit à Fr. 50'000.-.

Mme Renée Sorg précise que l'étude ne concerne que les espaces publics, et non les bâtiments. L'îlot Sorne étant un projet privé, Mme Sorg pense qu'un plan spécial pour ce secteur existe et qu'il pourrait être joint au concours, dans le but d'harmoniser le projet public et les projets privés. En outre, Mme Sorg accepte de soumettre le cahier des charges aux commissions concernées (travaux publics et urbanisme et environnement) mais pas au Conseil de Ville. Répondant à M. Voirol, elle précise que le concours est ouvert au niveau suisse et que les concurrents ne peuvent être sélectionnés. Quant au coût du concours, Mme Sorg indique avoir pris contact avec un expert externe qui l'a jugé correct. Finalement, elle informe qu'au cours d'une rencontre avec les propriétaires de Pré-Guillaume, ces derniers ont fait part de leur projet d'agrandissement et indiqué à la Ville que l'amélioration de l'espace public serait accueillie favorablement, notamment le secteur reliant les magasins Migros et Coop, raison pour laquelle des rues supplémentaires ont été incluses dans le concours.

M. Pierre Chételat, PLR, estime que les commissions sont bafouées, raison pour laquelle leur préavis ne suffit pas à son sens. Dans ce cas, le PLR refusera le crédit.

Mme Renée Sorg souligne que les trois crédits qu'elle a présentés au cours de la séance ont été acceptés par les deux commissions quasi à l'unanimité. De ce fait, elle ne comprend pas la position de M. Chételat.

DECISION : la proposition de M. Pierre Chételat, PLR, d'élaborer le cahier des charges du concours par les services techniques et les commissions concernées en août 2008, est refusée par 10 voix contre 7.

DECISION : la proposition de M. Pierre Chételat, PLR, de présenter le cahier des charges du concours au Conseil de Ville pour ratification en septembre 2008 est refusée par 23 voix contre 8.

DECISION FINALE : le crédit de Fr. 90'000.- pour l'organisation d'un concours d'idées en urbanisme "Quartier de la Gare" est refusé par 22 voix contre 19.

10. **DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.01/08 - "INTERPELLATION URGENTE", UDC, M. DOMINIQUE BAETTIG**

M. Dominique Baettig, UDC, se réjouit en préambule du postulat 4.03/08 - "Delémont se dégrade... La ville : espace de vie, espace de qualité ?", allant dans le même sens que son interpellation et que le groupe socialiste développera ultérieurement. Un tel postulat confirme la reconnaissance du problème et permettra la recherche de solutions.

De l'avis de M. Baettig, une accumulation d'événements - dégradations des biens publics, mises à feu de poubelles, vols à l'arraché, viol - s'est produite récemment. Selon les rumeurs, du racket et des agressions de bandes multiculturelles violentes ont également eu lieu. M. Baettig estime que les Autorités demeurent passives, ne souhaitant pas fixer des limites ni reconnaître le problème. Il relève également les produits psychotropes et stupéfiants consommés dans le secteur de la Gare ou du Centre Pré-Guillaume. Rappelant les restrictions de vente d'alcool décidées par le magasin Coop Pronto, M. Baettig indique que le haschich est très consommé, substance qui engendre un comportement déviant. A son avis, l'ensemble de ces phénomènes importunent les citoyens et les privent de certaines libertés de déplacement et de commerce. De même, ils génèrent un sentiment d'insécurité et d'inquiétude.

Aussi, M. Baettig souhaite que le Conseil communal expose sa vision des causes du problème, son ampleur, ainsi que les mesures concrètes prévues autres que les médiateurs. De plus, il souhaite connaître la position de l'Exécutif quant au système vaudois de lutte contre les incivilités des mineurs, qui se base sur la tolérance zéro et implique les autorités locales et les parents, tout en fixant des peines consistant en des travaux d'intérêt général (TIG). Ce système aurait-il été envisagé à Delémont ? De plus, selon certains criminologues, la minimisation des actes incite les auteurs d'incivilités à repousser les limites.

En dernier lieu, M. Baettig estime qu'il ne revient pas aux services communaux, aux chômeurs, aux personnes assignées à TIG, ni aux requérants d'asile de réparer les dégradations commises par autrui. Selon lui, ce système de réparation institué à Delémont incite les auteurs à perpétuer leurs actions.

M. Josy Simon met en exergue le fait que les incivilités ne sont pas nommées ainsi pour ne pas inquiéter la population. Ce terme, nouveau, englobe des nuisances provoquées par des comportements allant à l'encontre des règles de base de la vie en société et qui ne sont que rarement des infractions au sens pénal. De ce fait, leur régulation n'incombe pas uniquement à la police ou la justice mais également aux parents, écoles, enseignants ou services administratifs, notamment. Dans ce contexte, M. Simon relève une confusion de l'auteur qui place les incivilités au même rang que le vol, le viol ou le racket, qui constituent, eux, des infractions pénales devant être punies. Injures, graffitis, détériorations du mobilier urbain, entre autres, génèrent effectivement un sentiment d'insécurité à certains endroits dont il faut, à son avis, s'occuper.

S'agissant des causes du phénomène, M. Simon souligne qu'elles sont multiples et accentuées par l'augmentation des difficultés sociales de certains jeunes, adolescents en fin de scolarité ou adultes qui n'ont pas encore trouvé leur voie professionnelle. Selon lui, le travailleur de rue peut sans conteste contribuer à régler le problème, en garantissant la liberté de mouvement des citoyens et en favorisant l'intégration des jeunes. Les mesures concrètes ne dépendent pas uniquement de la Commune mais aussi des parents, enseignants, polices et justice.

M. Simon est favorable au système vaudois, qui a pour objectif de traiter les "bêtises typiques de l'adolescence" pour en éviter d'autres plus graves. Dans ce contexte, il souligne encore une fois l'importance de la distinction des actes, comme décrit auparavant. Aussi, il relève la confusion du groupe UDC entre racaille et adolescents en recherche d'identité. Revenant au système vaudois, M. Simon indique qu'il prévoit le règlement des conflits sans plainte, tribunal ni avocat. Il suppose toutefois que les auteurs des actes soient connus, sans quoi la plainte est le seul moyen d'ouvrir une enquête policière afin de les découvrir. Toutefois, les personnes lésées y renoncent souvent. M. Simon rapporte que ce système peut être développé et adapté aux institutions jurassiennes.

En outre, M. Simon admet qu'aucun comportement de rupture ne doit être minimisé. Il estime que les règles doivent être rappelées par les acteurs détenant une fonction d'autorité (parents, école, police, justice, entraîneur de sport, animateurs, ...). Toutefois, il condamne l'utilisation du terme "racaille", qui va à l'encontre de l'intégration. Pour stopper la délinquance, des moyens de prévention, évitant la répression, sont nécessaires, même si cette dernière s'impose parfois.

En résumé, M. Simon indique que la problématique est plus complexe que celle décrite par l'interpellateur, étant donné que la Municipalité ne peut pas, à elle seule, régler le problème des incivilités. A ce titre, un groupe de travail planche actuellement sur différents processus qui pourraient être appliqués en ville pour tenter de maîtriser ce nouveau phénomène et empêcher que le sentiment de sécurité ne se détériore.

Finalement, M. Simon donne lecture des résultats d'une enquête menée par la Prévention suisse de la criminalité auprès des polices cantonales et présentant les causes possibles de la violence juvénile. Les motifs les plus souvent à l'origine d'actes violents sont les suivants :

- problèmes d'éducation des parents, problèmes d'éducation en général (15.5 %) ;
- manque de perspectives pour la jeunesse (10.9 %) ;
- problèmes d'intégration pour des jeunes ayant connu guerres ou conflits (9.8 %) ;
- trop forte consommation de médias sans rapport avec la violence (8.6 %) ;
- consommation d'alcool et de drogues (6.3 %) ;
- représentation de la violence dans les médias, perte des valeurs, manque de limites, de règles et de structures claires (5.7 %) ;
- conditions familiales et sociales difficiles (5.2 %) ;
- dynamique et normes des groupes de jeunes (5.2 %) ;
- orientation vers la consommation, société de consommation (4.6 %) ;
- chômage des jeunes, manque de perspectives professionnelles (4 %) ;
- manque d'orientation des jeunes (3.4 %) ;
- échecs à l'école (2.9 %) ;
- expérience de la violence dans la famille même et ailleurs (2.9 %) ;
- attitude permissive vis-à-vis de la violence, manque de contrôle social (1.7 %) ;
- problèmes scolaires (1.7 %).

A noter encore que seuls 5 % des jeunes sont concernés par ces faits.

M. Dominique Baettig, UDC, est partiellement satisfait.

M. Jean-Yves Gentil, PS, demande l'ouverture de la discussion.

DECISION : la discussion est ouverte.

M. Didier Nicoulin, CS•POP, reconnaissant le problème des incivilités, estime que l'interpellation en question est partiellement exagérée. A son sens, cette intervention a en premier lieu permis au groupe UDC de critiquer certaines mesures sans en proposer d'autres, concrètes, pour rechercher des solutions aux différents problèmes. Il invite à

changer la vision exagérée qui prévaut parfois, qui stigmatise le comportement de certaines personnes, appelées "racaille", qui se trouvent dans des situations précaires. L'aide à apporter ne doit pas uniquement passer par des mesures répressives mais il est nécessaire d'offrir aux personnes concernées des perspectives pour échapper à leur situation. Dans ce contexte, M. Nicoulin constate que le groupe UDC n'émet aucune suggestion. S'agissant des médiateurs, M. Nicoulin rappelle que cette fonction n'existe pas à Delémont. Malgré les nombreuses interventions à ce sujet, le projet a toujours été suspendu, dans l'attente d'une décision du Canton. Il souhaiterait effectivement que ce poste soit concrétisé, afin qu'il puisse faire ses preuves à Delémont.

M. Jean-Yves Gentil, PS, estime que cette interpellation s'inscrit dans une logique d'exclusion. Selon lui, l'UDC exclut les étrangers et établit avec eux un rapport conflictuel. Il détermine également des catégories de population à exclure, en commençant par les plus faibles (chômeurs, rentiers AI ou jeunes en difficulté). M. Gentil constate également la critique des autorités politiques qui, selon l'UDC, trahissent les intérêts de la Ville, notamment. Sur le plan national, M. Gentil met en exergue les conflits régnant à l'intérieur de l'UDC, provoquant l'exclusion de membres et de section de ce même parti. Aussi, il invite le groupe UDC à ne pas impliquer le Législatif delémontain dans sa vision d'exclusion, qui menace l'essence même de la société faite d'identités multiples et unies pour construire une démocratie. En dernier lieu, M. Gentil relève que le système suisse se base sur l'acceptation de la diversité et sur la tolérance et qu'il s'est construit sur des concepts d'interconnexion dans différents domaines.

M. Julien Lesniak, PS, estime que la multitude des partis du Législatif constitue la raison majeure des succès du système, permettant une prise de décision selon les opinions de chacun. Selon lui, la pérennité de ce système implique toutefois le respect de règles élémentaires de comportement pour le maintien d'un débat sain. Revenant sur l'interpellation, M. Lesniak admet que des incivilités se produisent à Delémont, comme dans toutes les autres villes suisses. Quant au style utilisé par l'auteur, il est d'avis que certaines règles implicites doivent être observées, comme le respect des collègues et des citoyens. A son sens, les propos de cette intervention sont diffamatoires et calomnieux et ils insinuent que les incivilités sont commises uniquement par de jeunes étrangers, alors que dans la réalité, les jeunes Suisses sont tout autant impliqués dans ces actes. Quant au reste de la population étrangère, M. Lesniak relève leur parfaite intégration.

S'agissant du secteur de Pré-Guillaume en particulier, M. Lesniak souligne qu'aucun événement n'a été relaté depuis longtemps dans la presse locale. Quant au quartier de la Gare, la problématique concerne une minorité de personnes remises à l'ordre par la police et interdites d'accès par le procureur, ce qui a réduit le nombre d'incivilités commises dans ce secteur. M. Lesniak indique encore que des restrictions de vente d'alcool ont été décidées par le magasin Coop Pronto, en tant que mesure de protection de la jeunesse et non en raison des incivilités. Les gares ne sont pas obligées de stopper la vente de ces produits dès 22 heures mais elles ont anticipé le projet du Conseil fédéral de limiter leur vente entre 7 et 21 heures.

Finalement, M. Lesniak estime que cette intervention va à l'encontre de l'intégration et qu'elle ne pourrait que provoquer une révolte ou une vengeance des jeunes. La considérant comme un appel à la violence, M. Lesniak s'étonne que les membres du groupe UDC soient domiciliés à Delémont s'ils ont une telle vision de la ville.

M. Jean-François Rossel, PS, considère cette interpellation comme étant indigne d'un débat politique et respectueux. Il regrette qu'elle doive être débattue sur le fond, estimant que ces propos outranciers ne contribuent qu'à aggraver la situation sur le long terme et relevant qu'aucune proposition d'amélioration n'est émise par le groupe UDC. Selon M. Rossel, par ce genre d'intervention, M. Baettig a pour objectif de flatter les préjugés des électeurs, en vue des prochaines élections. M. Rossel souligne que l'étranger n'est pas le seul coupable de tous les maux et que le travailleur de rue permettrait d'enrayer le phénomène. Craignant que M. Baettig ne crée un nouveau genre d'opresseurs, il invite le Législatif à combattre les propos de l'interpellateur, qu'il qualifie de scandaleux, et de ne pas le suivre sur cette voie.

M. Rossel admet l'existence de graves problèmes, dont la résolution implique un travail collectif et serein, éventuellement par l'adoption, à l'instar d'autres parlements, d'une charte de bonne conduite, imposant des débats politiques acceptables, sans attiser la haine et la peur, le racisme et la xénophobie. Il souhaite que chacun puisse s'exprimer dans le respect

de l'autre, qu'il soit ou non un adversaire politique. La recherche de solutions ne passe pas par l'accentuation des différences et la fixation de limites n'exclut aucunement un vif débat d'idées. Le groupe socialiste souhaite débattre de cette problématique avec des gens de bonne volonté et non des démagogues.

M. Didier Schaller, PDC-JDC, constate également que des incivilités se produisent régulièrement en ville, ce qu'il juge inacceptable car cet état de fait peut générer un sentiment d'insécurité chez les citoyens. Des actions doivent donc être entreprises et des sanctions infligées aux coupables, qui ne sont pas tous étrangers ou toxicomanes. M. Schaller relève la complexité de la problématique, qui nécessite des mesures alliant prévention, dialogue, fermeté et sanctions. Il souligne également que le groupe UDC ne propose aucune mesure en amont. Le groupe PDC-JDC s'oppose à la dérive des propos, selon lui xénophobes, de M. Baettig qui tend à généraliser des cas particuliers dans des affirmations gratuites et peu étayées.

M. Dominique Baettig, UDC, ne s'attendait pas à une telle démonstration émotionnelle et dogmatique pour répondre aux problèmes d'incivilités que connaît la ville. Précisant que le qualificatif "multiculturel" implique également la nationalité suisse, M. Baettig souhaite une prise de conscience des dérives toujours plus nombreuses. Selon lui, la limite entre les écarts d'adolescents et les actes relevant de la loi est de plus en plus mince. Il souhaite une reconnaissance des problèmes et une fixation de limites admissibles, au-delà desquelles des sanctions s'appliquent. Sa position ne consiste pas à exclure les étrangers. Selon lui, la gauche socialiste, par sa position, fait taire les gens et tente de faire taire les politiciens. Il est d'avis que la crédibilité de cette fraction passera, comme en Suisse alémanique, par le courage de reconnaître un problème et la recherche collective de solutions. M. Baettig estime que la population delémontaine craint pour sa sécurité. Aussi, une attitude claire et ferme est nécessaire pour imposer des limites et être respecté, sans quoi les dérives se produisent. A son avis, la société attend un signal, consistant en la tolérance zéro. Cette attitude, normale mais oubliée, est la seule façon de rétablir la confiance ; elle permettra de répondre aux interrogations de la population.

M. Josy Simon rappelle que le groupe chargé d'étudier le problème des incivilités s'est déjà réuni à plusieurs reprises. Actuellement, aucune solution n'a été trouvée pour ce sujet qui concerne toutes les villes suisses de même importance que Delémont. A toutes fins utiles, M. Simon indique que ce groupe est composé de représentants des Départements de la mairie, des travaux publics, et des affaires sociales, de la jeunesse et du logement.

11. DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.02/08 - "SÉCURITÉ SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE : À L'ÉCOLE À PIED ? OUI, MAIS EN SÉCURITÉ !", PS, M. MEHMET SUVAT

M. Mehmet Suvat, PS, indique qu'en août 2008, les classes de 3^e et 4^e années de l'Ecole des Traversins seront transférées au Château, ce qui obligera les enfants concernés à parcourir un long trajet à pied jusqu'à leur école et ce, quatre fois par jour. Cet itinéraire comporte plusieurs dangers, notamment les passages pour piétons à la route de la Communance (voie à grand trafic), sur le pont de Rossemaison, et aux rues des Texerans, du Pont-Neuf et des Moulins. Etant d'avis que le chemin de l'école ne doit pas être une source d'angoisse pour les enfants et les parents, le groupe socialiste souhaite connaître la position de l'Exécutif quant aux propositions indiquées dans le postulat. De même, il demande si d'autres mesures pour sécuriser le chemin de l'école dans ce secteur sont prévues.

Mme Renée Sorg, comprenant le souci des parents, indique que des contacts ont été pris avec les Services de l'urbanisme et de l'environnement, des Travaux publics ainsi que la Police locale. Par ailleurs, Mme Sorg informe que l'Association des parents d'élèves (APED) a également examiné cette problématique et remis ses conclusions au Conseil communal, demandant l'étude de diverses mesures relatives à la sécurité sur le chemin de l'école en Vieille Ville, dans le quartier du Domont et au sud des voies. Relevant l'engagement et l'excellent travail de l'APED dans ce domaine, Mme Sorg indique que des mesures sont en cours d'examen dans les services concernés et qu'elles seront prochainement débattues par la Délégation à la circulation pour une mise en place dès la rentrée scolaire d'août 2008, si possible.

Mme Sorg indique que les cours de sensibilisation relèvent de la Police et de la Mairie et que leur mise sur pied s'effectue normalement à la rentrée scolaire. Etant donné le

changement d'école pour les élèves qui se rendront au Château, le cours leur sera dispensé en juin déjà. De plus, Mme Sorg indique qu'une analyse des endroits les plus sensibles sera effectuée. Le cas échéant, elle débouchera sur la mise en place d'une signalisation complémentaire, éventuellement sous forme de marquage. En outre, s'agissant de la signalisation d'un parcours pour les enfants, demande également formulée par l'APED, Mme Sorg précise qu'une analyse prioritaire est en cours. Des marquages au sol sont envisagés pour inciter les enfants à traverser à certains endroits plutôt qu'à d'autres. Des panneaux signalant la présence d'enfants sont également prévus. Quant au patrouilleur scolaire supplémentaire, Mme Sorg indique que la personne en charge de cette tâche à la route de Rossemaison prendra prochainement sa retraite et sera remplacée. D'autres patrouilleurs ne sont toutefois pas prévus.

Par contre, en ce qui concerne les aménagements cyclistes, Mme Sorg informe que le programme "Vélo futé" se poursuit par différents marquages et mesures de signalisation. Cependant, des mesures complémentaires découlant du déplacement des élèves du sud au nord des voies ne sont pas envisageables à court et moyen termes, en raison de leur coût, à l'exception d'une piste cyclable dans le sous-voie. Des mesures autres que le marquage ne sont pas envisagées. Par ailleurs, Mme Sorg rappelle qu'un itinéraire cyclable est intégré dans le projet d'agglomération et que toutes les mesures inscrites au crédit-cadre Mobilité douce contribuent à sécuriser le déplacement des enfants.

En dernier lieu, Mme Sorg indique que le projet de mise en zone 30 km/h dans le quartier de la Mandchourie et à la rue de Chaux sera publié début juin, de même que des parcs alternés et des refuges latéraux provisoires à la rue du Voirnet. La mise en place d'un pédibus sera également conseillée à l'APED.

M. Suvat Mehmet, PS, est satisfait.

12. DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.03/08 - "DELÉMONT SE DÉGRADE... LA VILLE : ESPACE DE VIE, ESPACE DE QUALITÉ ?", PS, MME MARIE-ANNE REBETEZ

Mme Marie-Anne Rebetez, PS, constate que l'aspect de la ville se dégrade depuis quelque temps. Cette image négative peut, selon elle, générer un sentiment d'insécurité aux touristes et aux habitants. Delémont n'étant pas une exception, Mme Rebetez souligne que les déprédations causées en Suisse romande alertent les autorités et la police. Revenant sur l'opération "Coup de balai printanier" des 16 et 17 mai, Mme Rebetez indique que plus de 150 localités, parmi lesquelles 25 jurassiennes, ont pris part à cette action d'Arc jurassien Déchets. Son but consiste à sensibiliser la population au respect de la propreté du domaine public et à lui faire prendre conscience des coûts que la collectivité supporte pour remédier aux incivilités (dépôts de déchets, tags et autres déprédations). Selon Mme Rebetez, une interpellation, voire une motion, aurait dû précéder son postulat pour inciter les services communaux à participer à cette action. Même si Delémont n'y a pas pris part en 2008, le Département des travaux publics souhaite un développement des TIG dans le secteur de la Voirie. Comme certains postes de voyers n'ont pas été repourvus, Mme Rebetez se demande si l'effectif de la Voirie, chargée de veiller à la salubrité de la ville, est suffisant pour mener à bien cette tâche. Par son postulat, Mme Rebetez sollicite le Conseil communal pour mener une réflexion globale sur les déprédations, les incivilités et l'insécurité, dans le but d'établir un plan d'actions concret.

M. Josy Simon rapporte que l'Exécutif accepte ce postulat, conscient des problèmes de vandalisme et d'incivilités auxquels les localités de Suisse doivent faire face. Comme indiqué auparavant, le groupe chargé d'étudier le problème des incivilités est à la recherche de solutions, ce qui n'est pas aisé vu la coordination à assurer entre les nombreux partenaires concernés. M. Simon relève également l'individualisme qui prévaut dans la société actuelle, qui n'est pas un mal en soi mais qui a ses conséquences. A titre d'exemple, il cite les magasins Coop Pronto des gares, par le biais desquels les jeunes, malgré les interdictions, ont accès à l'alcool. M. Simon relève également la suppression de la Police ferroviaire décidée par les CFF, qui demandent une intervention communale. Selon lui, ce problème de société ne concerne pas que les jeunes, mais également les adultes qui leur envoient des signaux contradictoires.

M. Max Goetschmann, CS•POP, relevant que les incivilités existent depuis longtemps tout en ayant revêtu ces dernières années un caractère plus particulier, soutiendra ce postulat. Revenant sur les propos de M. Baettig, M. Goetschmann met en évidence les

propositions de mesures émises tant par le groupe socialiste, par le présent postulat, que le groupe CS•POP, à l'origine de la création du groupe "Incivilités" et qui suggère l'engagement d'un travailleur de rue, proposition que le groupe PCSI a repris au Parlement jurassien. Toutes ces propositions, de l'avis de M. Goetschmann, prouvent la participation active des politiciens et infirment ce que prétend M. Baettig quant à la position de la gauche socialiste. Selon M. Goetschmann, M. Baettig répond à la caricature du politicien propagée par l'UDC, qui parle mais n'agit pas.

DECISION : le postulat 4.03/08 - "Delémont se dégrade... La ville : espace de vie, espace de qualité ?", PS, Mme Marie-Anne Rebetez, est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

13. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.03/08 - "VIGNETTES DE PARCAGE POUR LES HABITANTS DE LA VIEILLE VILLE", CS•POP, MME MARIE-CLAIRE GRIMM

Mme Marie-Claire Grimm, CS•POP, en sa qualité de présidente de l'Association de la Vieille Ville, rapporte que les habitants de ce quartier ne possèdent pas de place de parc ni de garage pour leurs véhicules. Malgré cela, ils ont accepté de libérer les places de stationnement pour les clients des commerces de la Vieille Ville et parquent leur voiture à la place de l'Etang, à la place Monsieur ou au Marché-aux-Chevaux, contre paiement de Fr. 157.- par année. Depuis l'introduction du système Allpark, Mme Grimm indique que chaque propriétaire qui souhaite acquérir le boîtier doit fournir son numéro de compte bancaire pour que la cotisation précitée puisse y être débitée. Cette procédure semble avoir agacé plus d'un citoyen.

S'agissant de la Vieille Ville, Mme Grimm indique que, selon une étude réalisée par un jeune géographe, la population a diminué de 23 % (156 habitants) durant les 16 dernières années dans ce secteur, qui présente des inconvénients comme le bruit en fin de semaine, l'absence de jardin et de place de parc devant le domicile, ainsi que l'obligation de respecter l'architecture ancienne, entre autres. A son sens, des efforts doivent être entrepris pour éviter des inconvénients supplémentaires aux résidents. Dans ce but, elle suggère de revenir à une pratique antérieure, consistant en l'acquisition de vignettes de stationnement auprès de la Police locale, attestant du paiement de la taxe de parcage, en dehors des murs toujours. Cette procédure n'engendrera que peu de frais pour la Commune, qui se chargera à nouveau de l'encaissement de la taxe. Le système Allpark demeurera à la disposition des habitants qui le souhaitent.

M. le Maire propose de rejeter cette motion. En effet, selon les renseignements obtenus auprès de la Police locale, seuls deux citoyens ont exprimé leur mécontentement quant au système Allpark contre plusieurs témoignages positifs. M. le Maire admet les efforts consentis par les habitants de la Vieille Ville pour favoriser l'accessibilité dans les commerces mais s'étonne des interventions répétées de Mme Grimm au Législatif, d'autant que le système instauré a pour but de favoriser l'accessibilité en Vieille Ville et simplifier la procédure pour les habitants de ce quartier et le personnel de la Police locale. M. le Maire répète que le boîtier permet de stationner un véhicule dans toutes les villes de Suisse romande, tout en concédant que l'acquéreur doit fournir son numéro de compte bancaire, afin que le prélèvement automatique, réduisant le nombre de factures impayées, puisse être effectué. A Porrentruy et Moutier, les autorisations individuelles ont été totalement supprimées depuis l'introduction du système Allpark.

En conséquence, M. le Maire suggère de ne pas revenir en arrière, ce système performant favorisant aussi les habitants de la Vieille Ville.

Mme Marie-Claire Grimm, CS•POP, s'étonne du refus M. le Maire, étant donné qu'il lui a lui-même suggéré de demander à nouveau les vignettes pour les habitants de la Vieille Ville, comme pratiqué antérieurement.

DECISION : la motion 5.03/08 - "Vignettes de parcage pour les habitants de la Vieille Ville", CS•POP, Mme Marie-Claire Grimm, est refusée par 19 voix contre 13.

14. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.01/08 - "POLLUTION DE LA BIRSE", CS•POP, M. MAX GOETSCHMANN

M. Max Goetschmann, CS•POP, est partiellement satisfait.

15. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.02/08 - "UTILISATION DE L'ARTSENAL", PS, MME FRANCINE CHOLLET

Mme Francine Chollet, PS, est partiellement satisfaite et demande l'ouverture de la discussion.

DECISION : l'ouverture de la discussion est acceptée.

Mme Francine Chollet, PS, souhaite savoir si la troupe de théâtre Les Funambules a renoncé à occuper les locaux de l'ARTsenal pour des raisons financières ou d'horaire. Dans ce second cas, Mme Chollet souligne qu'un tel groupe culturel prévoit forcément ses répétitions en fin de semaine, alors que l'ARTsenal est fermé le dimanche. D'autre part, elle demande au Conseil communal ce qu'il envisage d'entreprendre pour mieux rentabiliser ces locaux, ce qui ne figure pas dans la réponse.

M. Josy Simon, en l'absence de Mme Patricia Cattin, en charge du dossier, indique que cette dernière répondra personnellement aux questions posées. Par ailleurs, M. Simon met en évidence la difficulté de rentabiliser un bâtiment comprenant un espace social - l'Espace-Jeunes - dont les coûts ne sont pas pris à la répartition des charges malgré les tentatives de reconnaissance faites par l'Exécutif.

16. DIVERS

M. Giuseppe Natale, CS•POP, invite les membres à la 5^e édition du tournoi de pétanque, le jeudi 14 août. Fêtant cette année son 40^e anniversaire le 16 août, le Club de pétanque marquera cet événement de manière officielle et y conviera le Conseil de Ville ainsi que le Conseil communal. M. Natale charge les responsables de groupe de transmettre cette invitation aux titulaires et suppléants absents.

A été déposée : 1 question écrite

La séance est levée à 22 h 30.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La vice-chancelière communale :

Sylvianne Mertenat

Nadia Maggay